

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Envoyée le 06 juillet 2019

Conseil municipal d'Hénin-Beaumont juillet 2019

Question orale sur la condamnation de Steeve Briois pour avoir diffamé un agent de la ville

*Question orale de David NOËL,
conseiller municipal, membre du groupe « Agissons-Unis pour Hénin-Beaumont »*

Dans toutes les collectivités, comme dans n'importe quelle entreprise privée, il peut y avoir un conflit entre un employé et son supérieur hiérarchique.

Dans la fonction publique, pour sanctionner un agent qui aurait commis une faute, il y a des procédures à suivre et des instances de recours pour éviter l'arbitraire.

Depuis plusieurs années, cette majorité municipale a bafoué toutes les règles dans le conflit qui l'oppose à l'ancien directeur des affaires financières.

Muté dans un autre service à un poste qui ne correspond pas à ses qualifications, M. Nacer a contesté cette mutation-sanction qui s'est faite en dehors des règles et a obtenu gain de cause.

Un nouvel arrêté de mutation a alors été pris malgré l'avis contraire de la commission administrative paritaire. Ce mépris du dialogue social témoigne du caractère personnel pris par cette affaire et de l'acharnement contre une personne.

En conseil municipal, M. Nacer a fait l'objet il y a deux ans d'un lynchage public à la suite duquel il a porté plainte en diffamation contre le maire, qui vient donc d'être condamné à 1 000 euros d'amende par le Tribunal correctionnel de Béthune. Nous nous réjouissons de cette condamnation.

Dans cette affaire, une ligne rouge a été franchie, celle qui sépare le supérieur hiérarchique mécontent du travail d'un agent, mais qui reste dans sa posture de supérieur hiérarchique, du patron-voyou harceleur qui s'acharne pour détruire une personne.

Ma question est donc la suivante : quand cesserez-vous de vous acharner avec une telle violence contre les agents avec lesquels vous êtes en conflit ?